

# TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction . . . . .	5
------------------------	---

## PREMIÈRE PARTIE QUESTIONS DE PROCÉDURE

<b>I. Compétence territoriale internationale du JAF . . . . .</b>	<b>11</b>
A. Résidence habituelle de l'enfant – critères Scolarité de l'enfant – Intérêt supérieur de l'enfant . . . . .	11
B. Divorce – Résidence habituelle des époux – critères . . . . .	22
C. Compétence internationale en cas de déménagement de l'enfant : date du déménagement pas prise en considération faute d'autorisation judiciaire respectivement de consentement de l'autre parent . . . . .	30
<b>II. Compétence matérielle du JAF . . . . .</b>	<b>37</b>
A. Demande en allocation de dommages et intérêts – Compétence du JAF (non) . . . . .	37
B. Indivision – Demande en avancement de capital d'un indivisaire – compétence ordinaire TGI (non) – compétence du JAF (oui) . . . . .	41
C. Allocations familiales – compétence du JAF (non) . . . . .	46
D. Mesures provisoires – Résidence séparée des parties – compétence du JAF : uniquement durant l'instance de divorce . . . . .	47
<b>III. Application de la loi dans le temps . . . . .</b>	<b>49</b>
<b>IV. Point de départ du délai de recours . . . . .</b>	<b>53</b>
A. Violence domestique – Notification par le greffe ne fait pas courir les délais de recours . . . . .	53
B. Jugement portant sur les mesures accessoires au divorce : . . . . .	57
<b>V. Décision avant dire droit . . . . .</b>	<b>69</b>
<b>VI. Recours contre ordonnance portant sur des mesures provisoires . . . . .</b>	<b>77</b>
<b>VII. Diverses irrecevabilités constatées par le JAF . . . . .</b>	<b>81</b>

A. Report des effets du divorce (art.241cc) – Irrecevabilité de la demande introduite après le prononcé du divorce . . . . .	81
B. Mesure d'éloignement du domicile conjugal (art. 1017-7 NCPC) et demande d'autorité parentale exclusive formulées par voie d'assignation – irrecevabilité (oui) . . . . .	87
C. Administration légale ou de tutelle des mineurs – Appel-Requête déposée à la Cour – Irrecevabilité – Nécessité d'un mémoire motivé à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement . . . . .	91
D. Violences domestiques – Appel – dépôt de la requête d'appel au greffe de la Cour d'appel – nullité absolue . . . . .	94
E. Appel JAF – caducité de la requête . . . . .	95
<b>VIII. Référé exceptionnel : recevabilité et conditions d'application . . . . .</b>	<b>105</b>
A. Requête au fond encore pendante pendant le délai d'appel – Référé exceptionnel recevable (oui) – Voyage à l'étranger – Urgence de se voir remettre le passeport de l'enfant . . . . .	105
B. Référé exceptionnel – Urgence absolue – Appréciation souveraine du juge – Urgence doit exister au moment de l'introduction de la requête . . . . .	106

DEUXIÈME PARTIE  
QUESTIONS DE FOND

<b>I. Autorité parentale . . . . .</b>	<b>113</b>
A. Procédure en retour immédiat d'un enfant déplacé illicitement – Procédure de droit commun – Délai d'appel de 15 jours – Appel sous forme d'assignation – Droit de veto sur la mobilité de l'enfant . . . . .	113
B. Modalités d'exercice de l'autorité parentale – Nouvelle demande – Prise en compte d'éléments nouveaux – Inexécution d'une décision intervenue antérieurement – Fait nouveau (oui) . . . . .	124
C. Autorité parentale conjointe – Acte non-usuel . . . . .	131
<b>II. Attribution du logement et droit de visite et d'hébergement . . . . .</b>	<b>141</b>
<b>III. Résidence alternée : Critères . . . . .</b>	<b>155</b>
<b>IV. Divorce pour rupture irrémédiable des liens conjugaux . . . . .</b>	<b>163</b>
<b>V. Rachat des droits de pension . . . . .</b>	<b>169</b>
A. Rachat des droits de pension – Existence certaine de l'actif disponible avant le calcul de la créance. . . . .	169
B. Rachat des droits de pension – Abandon volontaire ou involontaire d'une activité rémunérée – pas de différence . . . . .	176

C. Rachat droits de pension – Assimilation des années-bébé à des années travaillées (non) . . . . .	186
D. Rachat des droits de pension – Affiliation à un régime d'assurance pension étranger – recevabilité (oui) . . . . .	191
E. Rachat des droits de pension – Prise en compte des indemnités des bourgmestres et échevins (non) . . . . .	196
F. Rachat des droits de pension pour une période déterminée – demande en cours d'instance d'appel pour une autre période ; irrecevabilité de cette nouvelle demande . . . . .	197
<b>VI. Pension alimentaire à titre personnel – Critères . . . . .</b>	<b>201</b>
<b>VII. Obligation d'entretien d'un enfant majeur – critères . . . . .</b>	<b>211</b>
<b>VIII. Exécution provisoire . . . . .</b>	<b>217</b>
A. Exécution provisoire – majeur sous tutelle – droit de visite et d'hébergement – article 1007-58 du Nouveau code de procédure civile non applicable . . . . .	217
B. Exécution provisoire – Mesures portant sur l'exécution de l'autorité parentale – Fixation de la résidence de l'enfant – article 1007-58 du Nouveau code de procédure civile applicable . . . . .	220